



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-04-2026 /

Dossier complet le : 24-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017003/KK P

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaïque de Revel (31)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

REVEL 6 PV

Raison sociale

REVEL 6 PV

N° SIRET

98387635000015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle du projet se situe sur la commune de Revel dans le département de la Haute Garonne en Occitanie. Il est prévu que le projet couvre une surface de 17 600 m², soit moins de 2 hectares. La puissance du projet est de 4,11 MWc. La parcelle du projet se situe sur la commune de Revel dans le département de la Haute Garonne en Occitanie. L'installation est composée de 16 rangées de panneaux de type ombrière de culture avec tracker. Ces panneaux ont une hauteur minimale et maximale comprise entre 0.5 et 5m, espaces de 14 m et orientés est-ouest. Les panneaux peuvent donc être inclinés de +/- 60° pour suivre la course du soleil sur cet axe, mais aussi pour permettre les opérations au champ et le passage de lumière pour optimiser la photosynthèse aux moments les plus critiques. Les équipements techniques connexes seront installés le long de la clôture et à l'entrée du site. Le projet comptera ainsi un poste de livraison jumelé avec un poste de transformation et 2 citernes souples incendie. Une piste périphérique sera implantée pour l'accès aux véhicules de chantier (phase travaux), de maintenance et de secours (phase exploitation). Suite à la confirmation des services du SDIS 31, il a été possible de ne pas aménager de piste au nord du fait de la

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la perspective du développement de l'agrivoltaïsme en France, un objectif qui est désormais inclus dans les grandes orientations de la politique énergétique nationale. Sur le plan agricole, l'objectif du projet vise à diversifier les activités de l'exploitation et de stabiliser son revenu pendant l'année. Cette nécessité est devenue particulièrement importante dans le contexte actuel de forte volatilité des prix des produits agricoles de base et de l'accentuation des impacts du changement climatique sur le secteur agricole. La sécurisation des revenus sur la durée du projet (au moins 40 ans) permettra à la génération suivante de pouvoir s'installer et reprendre l'exploitation familiale. L'ombrière agrivoltaïque a été conçue afin d'apporter un ombrage tournant à la parcelle, offrant ainsi aux grandes cultures une protection optimisée en cas d'excès de température ou de rayonnement solaire et de sécheresse, tout en permettant le passage des engins agricoles. La solution intègre par ailleurs un système d'irrigation adapté permettant d'optimiser la gestion de la ressource en eau et de réaliser des économies.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction de l'installation agrivoltaïque s'étendra sur une durée globale indicative de 6 à 10 mois, variable en fonction de la taille du projet, des conditions géotechniques, météorologiques et des contraintes d'exploitation agricole. Les principales phases de travaux sont présentées ci-dessous, avec des durées indicatives. - Préparation et mobilisation (2-4 semaines) : installation de la base vie, emprises de chantier, signalisation, plan de circulation des engins, briefing HSE/ENV et surveillance environnementale ; - Préparation du terrain (debroussaillage, dessouchage, semis préparatoire si besoin) (4-8 semaines) : décapage sélectif de la couche arable et stockage contrôlé des terres, emplacements de stockage identifiés et protégés ; - Installation de la clôture (3-4 semaines) : pose de la clôture périmétrique, gestion des points d'accès ; - Création des pistes (4-6 semaines) : réalisation des pistes d'accès temporaires/perennes, aires de retournement et drainage associé ; - Terrassements, tranchées et pose des câbles enterrés (6-8 semaines) : fouilles, lit de pose (sable), pose de fourreaux/gaines, remblai sélectif ; - Implantation des fondations (pieux) et montage de l'infrastructure (4-8 semaines) : installation des fondations ponctuelles et montage des structures porte-panneaux (trackers) ; - Installation des bâtiments techniques (PTR / PDL) (2-4 semaines) : mise en place des locaux techniques pré-équipés et raccordements ; - Travaux électriques et supervision (3-6 semaines) : câblage HTA/BT, assemblage des onduleurs, mise en place du SCADA (système de supervision) et essais électriques sur site ; - Essais, mise en service et réception (2-4 semaines) : tests

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est élaboré en concertation avec l'agriculteur propriétaire/ exploitant du site. Pendant la durée du projet, la parcelle sera dédiée à la culture de céréales d'hiver (blé, orge) et de soja. Ces cultures sont principalement choisies de par leur compatibilité avec le projet agrivoltaïque. L'exploitation sera gérée à partir d'un système de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des différentes composantes des ombrières agrivoltaïques. En ce qui concerne l'entretien et la maintenance des équipements, des prestataires seront missionnés durant les 40 ans d'exploitation envisagés au minimum. Les haies et éventuelles plantations devront être taillées une fois par an. Cet entretien étant mécanisé, il peut être réalisé par l'exploitant directement ou par la société REVEL 6 PV (TSE). Le contrat qui doit lier l'exploitant agricole à TSE sera établi sur une période de 40 ans. À la suite de cette période, le projet étant totalement réversible, les installations seront démantelées sans impacter la parcelle les accueillant. L'impact de l'installation sur les sols sera en effet réversible puisque les fondations utilisées correspondent à des pieux et que le démantèlement est prévu à la fin du projet et d'ores et déjà provisionné.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformément à l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance totale de l'installation Surface projetée des panneaux au sol Surface des postes techniques et des citernes incendie	(4,11, MWc) (1,71, ha) (246, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone d'étude est située au plus proche à 3,4 km au nord de la Rigole de la plaine et la rivière du Laudot alimentant le Canal du Midi, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le 7 décembre 1996, et est incluse dans la zone tampon de ce bien UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Les zones humides sont évitées par les aménagements impactants du projet. Seuls 11 poteaux de la clôture interceptent le patch nord de la zone humide sur une surface de 0,3 m ² . Au vu de la très faible emprise concernée, cette implantation n'est pas de nature à induire une dégradation de la zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est présente dans les 5 km autour de la ZIP. Une Zone Spéciale de Conservation est, en revanche, présente à environ 6 km au sud-est de la ZIP. Il s'agit de la ZSC Montagne noire occidentale (FR7300944).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les caractéristiques du projet (espacement de 2 cm entre chaque module, trackers et espace inter-pieux de 14 m) permettent un maintien du fonctionnement hydrologique actuel du site avec une répartition homogène des eaux pluviales sur les sols et une absence de modification notable de l'écoulement des eaux pluviales ; Aucun rejet dans les eaux superficielles et les eaux souterraines en lien avec la production d'électricité renouvelable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Sur la base d'inventaires écologiques de terrains et de recherches bibliographiques menées par un bureau d'études naturaliste, la note écologique jointe en annexe a permis d'identifier des impacts potentiels résiduels très faibles à faibles sur les espèces faunistiques et leurs habitats. Aucun impact sur la flore patrimoniale n'est attendu étant donné l'absence d'enjeu sur la zone du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pour rappel, aucune zone Natura 2000 n'est présente dans les 5 km autour de la ZIP. Une Zone Spéciale de Conservation est, en revanche, présente à environ 6 km au sud-est de la ZIP. Il s'agit de la ZSC Montagne noire occidentale (FR7300944). Le risque d'incidence pour les espèces ciblées par cette ZSC est considéré comme non significatif, qu'il s'agisse d'ailleurs de populations issues des ZSC environnantes ou de populations issues d'autres secteurs.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La zone d'étude est faiblement concernée par les risques technologiques. Elle est éloignée de la canalisation souterraine de gaz naturel constituant un risque TMD et des ICPE situées à plus de 1 km. Elle est toutefois située dans l'onde de submersion du barrage des Cammazes en cas de rupture. Aucune incidence n'est évaluée en raison de l'éloignement de la zone du projet vis-à-vis des éventuels risques technologiques (présence d'ICPE et de
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est située hors zone inondable mais dans un secteur potentiellement sujet aux inondations de cave (remontées de nappes). Elle est faiblement concernée par le risque feu de forêt (massif de la Montagne noire à 7 km et faible présence de boisements alentours). Elle est concernée par une exposition forte à l'alea retrait-gonflement des argiles. La mise en place de mesures de prévention des conséquences d'ICPE
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La zone d'étude s'implante dans un contexte de plaine agricole et est principalement concernée par des émissions de polluants atmosphériques liées à l'activité agricole.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Environ 30 camions sont nécessaires sur la durée totale du chantier (entre 6 et 10 mois) en période de pic d'activité (1 mois) : augmentation temporaire de la circulation des camions sans toutefois induire un risque notable sur la dangerosité du réseau routier ;
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances sonores, vibratoires et de poussières générées pendant une durée de 6 à 10 mois. Nuisances de faible intensité et réalisées en période diurne (hors week-end) .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	L'environnement sonore dans le secteur d'étude est globalement calme et doit être maintenu.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Nuisances sonores, vibratoires et de poussières générées pendant une durée de 6 à 10 mois. Nuisances de faible intensité et réalisées en période diurne (hors week-end) .
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	La zone d'étude est peu concernée par des pollutions lumineuses et olfactives à l'exception de l'activité agricole dont les nuisances restent limitées.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Nuisances sonores, vibratoires et de poussières générées pendant une durée de 6 à 10 mois. Nuisances de faible intensité et réalisées en période diurne (hors week-end) .
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Absence d'éclairage nocturne pendant le chantier
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La zone d'étude est peu concernée par des pollutions lumineuses et olfactives à l'exception de l'activité agricole dont les nuisances restent limitées
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Incidence positive sur la qualité de l'air car production d'électricité d'origine renouvelable sans émissions de polluants atmosphériques par rapport aux centrales thermiques à combustion.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Mise en place d'un système multi-bennes pour le tri sélectif des déchets pendant les chantiers de construction et de démantèlement ; Aucun déchet dangereux généré.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La bonne intégration du projet dans son contexte patrimonial, architectural, culturel archéologique et paysager permis par : - la localisation des équipements techniques en partie nord - l'orientation des tables selon le sens de la culture - le traitement paysager des équipements techniques et de la clôture - la création de près de 750 ml de plantations permettent de limiter les visibilités sur le projet et l'impact paysager est jugé nul.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Pas d'évolutions de pratiques culturelles prévues sur la parcelle concernant le projet à l'exception du maïs qui sera remplacé dans la rotation par du soja (maintien de la culture du blé dans la rotation).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Quatre projets sont retenus pour l'analyse des incidences cumulées : projets agrivoltaiques de Garrevaques (2 km), Massias (4,5 km) et Palleville (4,3 km), parcs éoliens de St Felix Lauragais (4,3 km). Les incidences cumulées sont jugées : - globalement faibles concernant l'ambiance paysagère et les inter-visibilités (bonne intégration paysagère du projet de Revel, boisements, etc.) mais modérées globalement sur le paysage en raison de possibles visibilités simultanées sur plusieurs projets ; - globalement très faibles à faibles en phase travaux sur le climat, l'agriculture, le sol et sous sol et le trafic routier et positive en phase exploitation (retombées économiques, production d'énergies renouvelables, soutien activité agricole). - globalement négligeables sur les espèces et habitats naturels en raison de la faible étendue du

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Imperméabilisation directe du sol sur une surface totale de 523 m², soit 0,6 % de la surface cloturée du projet ; - Maintien d'une couverture végétale (cultures) en lien avec l'activité agricole ; - Le projet permet d'éviter le rejet d'environ 78 tCO₂eq par an, soit 3 120 tCO₂eq sur 40 ans par rapport au mix électrique français ; - Respect des prescriptions du SDIS 31 ; - Aucune incidence notable sur les populations riveraines et les équipements - Risque non significatif d'incidence pour les espèces ciblées par la ZSC à 6 km - Evitement des zones humides identifiées à l'exception de 11 poteaux de la clôture qui interceptent le patch nord de la zone humide sur une surface de 0,3 m². Au vu de la très faible emprise concernée, cette implantation n'est pas de nature à induire une dégradation de la zone humide. - Impacts

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Evitement amont : Evitement technique et géographique (zones humides, lisières et boisements, localisation équipements techniques au nord) - Réduction amont : Réduction des risques indirects en phase travaux (respect cahier des charges) et limitation des emprises chantier au strict nécessaire => notamment sur les zones humides - Réduction (exploitation) : Mise en place de clôtures perméables à la petite faune - Réduction (travaux) : Absence d'éclairage du parc ou, si nécessaire, adapté à la présence de chauves-souris - Réduction (travaux) : Restriction de travaux en périodes de vulnérabilité des espèces faunistiques - Réduction (travaux / exploitation) : Plantation de haies multistrates champêtres (Environ 750 ml avec un espacement entre deux arbustes de 1,5 m et entre deux arbres de 10 m en moyenne et avec environ 1/3 arbres et 2/3 d'arbustes ; Implantation le long de la clôture en bordure sud, à l'ouest en continuité du boisement et à l'est ; - Réduction (travaux) : mesures anti-pollution (Emploi d'une aire étanche lors de l'entretien léger et ravitaillement des engins sur site (opérations mobiles), Utilisation de pompes à arrêt automatique pour le carburant, Emploi de véhicules bien entretenus, Kits anti-pollution sur site, Plan de prévention). - Réduction (exploitation) : Respect des prescriptions du SDIS 31 : mise en place des équipements nécessaires à la lutte contre l'incendie (citernes, systèmes d'extinction des feux d'origine électrique dans les locaux techniques, réalisation de pistes conformes au sein de la centrale, maintien de l'accès au site du projet pour le SDIS). - Réduction (exploitation) : Intégration paysagère des équipements techniques et clôture (Locaux techniques avec une couleur gris anthracite ; Portails avec une couleur gris acier galvanisé ; poteaux bois afin de s'intégrer

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures environnementales jointes au présent dossier permettent de conclure à l'absence d'impact notable sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, compte tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit et des mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)